

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de conseillers :** L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 05 SEPTEMBRE, à 20h11, le Conseil Municipal de la  
En exercice : 12 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
Présents : 10 la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.  
Absents : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2023  
Pouvoirs : 2  
Votants : 12 **PRESENTS** : Mmes BONNAT, DESIGAUD, TAMAIN  
Mrs ALVES, CORMORECHE, COURTIAL, DESCOMBES, DURAND, FLAMAND, PENEL.  
**ABSENTS EXCUSES** : : L. DELUNEL (pv G. PENEL), G. CHENE (pv P. FLAMAND)  
**Secrétaire de séance** : J.L COURTIAL

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I. DELIBERATIONS**

- 1- Finances : Participation financière ramassage des déchets Salle Bernard Gil
- 2- Finances : Participation financière ramassage des déchets pour les associations et forfait nettoyage.
- 3- Finances : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 Janvier 2024
- 4- Association : Convention location terrains de boules.
- 5- Bâtiment : Vente de 2 appartements locatifs de la SEMCODA.

### **II. AUTRES DECISIONS ET AVIS**

- Urbanisme : Procès-verbal état abandon maison Passage du Lavoir envoyé le 10 août en RAR et publié le 18 août sur la Voix de l'Ain et le Progrès.

Association : Demande des Boules de la Calonne pour fermer les terrains du bas.

#### **1. FINANCES : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01 JANVIER 2024**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Chaneins son budget principal et le budget annexe « commerces et services ».

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

Sur le rapport de M. Le Maire,

VU l'article L 2121-29 du CGCT,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que cette norme comptable s'appliquera au budget principal et au budget annexe « commerces et services » de la Commune de Chaneins,

CONSIDERANT l'avis favorable du comptable public en date du 13 Juillet 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

- **AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal et du budget annexe « commerces et services » de la commune de Chaneins,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,**
- **PRECISE que la norme comptable M57 mise en place sera la nomenclature abrégée.**
- **DEROGE pour l'ensemble des amortissements à la règle du prorata-temporis pour les nouvelles immobilisations et en conséquence de calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant leur entrée dans l'état de l'actif.**

## **2. FINANCES : Vente de 2 appartements locatifs de la SEMCODA**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bailleur social SEMCODA a saisi l'avis de la Commune sur son plan de mise en vente qui concerne, sur le territoire communal, deux appartements situés 40A et 40B route de Chatillon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu l'article L. 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitat relatif au taux SRU,

Vu les articles L. 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat relatifs à la cession d'habitations à loyer modéré,

Vu l'article L. 445-1 du Code de la Construction et de l'Habitat relatif aux Conventions d'Utilités Sociales (CUS),

Vu la saisie en date du 22 août 2023 de la commune par la SEMCODA,

Considérant les prévisions des livraisons de logements sociaux à venir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

- **DECIDE d'émettre un avis favorable sur le plan de mise en vente des deux appartements.**
- **LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'en informer le bailleur SEMCODA.**

## I. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS

- Maison Caraud passage du lavoir : Un procès-verbal d'état d'abandon a été établi le 10 août et envoyé en recommandé au notaire de M Caraud et publié en annonce légale sur la Voix de l'Ain et le progrès.
- Demande des boules de la Calonne pour fermer les terrains du bas. Réunion prévue le 19 septembre à 19h.

## III-COMPTES RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

### Commission Affaires Scolaires et Périscolaires :

- Garderie : Certaines familles ont fait la remarque qu'elles avaient des petites sommes à payer tous les mois et préféreraient être facturées au trimestre. Il leur a été répondu que pour les familles avec 3 enfants qui vont à la garderie tous les jours les sommes à payer étaient déjà importantes chaque mois.
- Cantine : Suite au courrier destiné aux parents qui les informait que la mairie ne reprendrait pas la gestion de la cantine, quelques parents ont manifesté leur mécontentement en faisant la remarque à VB.
- Ecole : Travaux dans la cour de l'école : arbuste à planter dans la cour (récupérer ceux qui sont vers les PAV à l'entrée de la zone Actiparc. Refaire le marquage au sol dans la cour. Prévoir la peinture des huisseries, peut être avec une entreprise qui interviendrait 1 fois par an. Un mot a été mis dans le cahier des enfants pour faire les vendanges à l'Amphi le samedi 9 septembre. M Morey a été appelé pour l'alarme de la porte de la salle de sieste, elle n'est pas assez forte.

Mme Guillot Augier est contente de l'équipe municipale et des employés communaux.

Une personne s'était manifestée pour faire un don à l'école pendant l'inauguration du City stade.

### Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports

- Forum des associations le samedi 9 septembre à l'Amphi.
- Bibliothèque : P. Rièrre, Mme Bucher et Mme Guy vont reprendre la gestion de la bibliothèque. PF a validé l'achat du nouveau PC.
- Salle des sports : Un club de Qi Gong a demandé le créneau du lundi de 18h30 à 20h. Nous demandons un rdv.
- Marchés de Noël : VD présente les affiches. La mairie a réservé des fontaines lumineuses pour le 2ème marché « Soirée Belge ».

### Commission Information Communale :

- La lettre de Chaneins est imprimée et sera distribuée mercredi et jeudi.

### Commission Bâtiments – Patrimoine :

- Projet salle des fêtes : DD trouve que le budget pour le projet initial de la salle des fêtes est trop important et propose de faire une plus petite salle accolée à la salle des sports avec un couloir pour relier les 2 salles, il y aurait une salle de 150 personnes et une autre (salle des sports pour les plus grosses manifestations). Le projet sera discuté en réunion bâtiment le mercredi 13 septembre.

Commission Développement Economique-Commerce : VD doit prendre rdv avec les enseignes intéressées pour la reprise de la Bascule.

Commission Finances-Fiscalité-Personnel :

Demander à Mme Soul de faire un peu de nettoyage à la bascule.

- La commune à récupérer 102841.13 de FCTVA.

Commission Intercommunalité : Réunion le 13 septembre mobilité du territoire à la Communauté de Communes de la Dombes.

Commission Urbanisme & Environnement : Prévoir de planter de nouveaux arbres vers les jeux des enfants.

- PF a établi le certificat de conformité de M. et Mme Bonilla, la microstation est posée a 2m des limites séparatives. Le SPANC a contrôlé et accorde la conformité.
- M. Serindat relance la mairie pour la vente de l'ancien chemin d'accès à l'école rue de Cesseins. Lui demander un courrier actualisé avec le prix d'achat de sa part. Délibération en octobre.

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau :

- Faire un courrier à M Cancade pour lui signifier que la mairie n'achètera pas son morceau de terrain au prix demandé.
- PF a eu rdv avec M Morel pour la voirie devant Mme Bortolini et Mme Berthier. Proposition de nettoyer la bande en herbe le long de la voirie.

#### **IV – INFORMATIONS & DIVERS**

NEANT

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		M. Jean-Luc COURTIAL	

La séance est levée à 23H30.